

Paul COLLIARD,
un officier de marine devenu riziculteur
à Sadec (Ouest-Cochinchinois)

Paul Léon COLLIARD

Né le 12 janvier 1868 à Paris.
Ingénieur civil.
Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1900 (min. Marine) : lieutenant de vaisseau.
1900 : à bord du *Protet* (division navale du Pacifique).
Domicile : 7, av. Lamarck, Paris.
Il n'exerce aucune profession et vit seul. Il posséderait une fortune importante.
Décédé le 5 février 1929.

Concessionnaire à Nhi-my (Sadec)
à proximité de Valère Guéry

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Guery+Duval_riziculteurs.pdf

15. — Demande présentée par M. Colliard, lieutenant de vaisseau (hors cadres), en vue d'être substitué aux héritiers Jauffret dans tous les droits et charges de ces derniers sur un terrain de 2.715 hectares accordé à feu M. Jauffret par arrêté en date du 18 avril 1895.

(DOSSIER n° 27, 4^e BUREAU.)
(*Conseil colonial de Cochinchine*, 9 avril 1903)

Rapport au conseil colonial

Par lettre en date du 10 janvier 1903, M. Colliard, lieutenant de vaisseau (hors cadres), domicilié à Saïgon, demande la substitution, à son profit, de tous les droits et charges de M^{me} veuve Jauffret et de ses enfants sur la concession de 2.715 hectares, sise à Sadec (village de Nhi-My, canton de Phong-Thanh), accordée à feu M. Jauffret par arrêté en date du 18 avril 1895.

D'autre part, par acte sous-seing privé en date du 10 janvier 1903, joint au dossier, les héritiers Jauffret, désignés ci-dessus, déclarent se désister en faveur de M. Colliard de tous leurs droits sur ladite concession.

M. Colliard disposant des capitaux suffisants pour mener à bien son entreprise, l'Administration propose au conseil colonial d'autoriser la substitution dont s'agit.

Saïgon, le 1^{er} mars 1903.
Le lieutenant-gouverneur,
RODIER.

Rapport de la Commission

Messieurs,

M. Colliard a quitté la Marine pour se consacrer à l'agriculture en Cochinchine ; il justifie, d'autre part, de capitaux suffisants pour la mise en valeur rapide des vastes terrains concédés à M. Jauffret par l'arrêté du 18 avril 1895, dans la province de Sadec ; votre commission ne peut donc qu'approuver la substitution à son profil de tous les droits et charges des héritiers Jauffret sur la concession du *de cujus* et vous demande d'autoriser cette substitution.

Le rapporteur,
CLAUDE.

Annuaire général de l'Indochine frse, 1908 :

SADEC
Colliard, lieutenant de vaisseau. En France.
Planteurs
Colliard

Annuaire général de l'Indochine frse, 1910 :

SADEC
Planteurs
Marquis, Cuniac, Lansalot, Marladot, Vo-pham-Thanh, Holbé, Vinson, Colliard et Cugnot.

1. — AFFAIRES SOLUTIONNÉES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DONNÉES A LA COMMISSION PERMANENTE AU COURS DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 1913
(*Conseil colonial de Cochinchine, 1913*)

8° Demandes de concessions gratuites présentées par des indigènes pour des terrains englobés dans l'ancienne concession Colliard, sise à Sadec ;

200. — Vœu relatif au dragage du canal de Thap-Muoi
(*Conseil colonial de Cochinchine, 18 octobre 1918*)

Le conseiller colonial soussigné, considérant que le dragage du canal de Thap-Muoi permettra de mettre en culture une étendue immense de terrains dans la plaine des Joncs, restés incultes par suite de l'inondation ; Que les personnes qui, ayant dépensé près de 100.000 piastres pour acheter les anciennes concessions Colliard et Marquis ont fondé leur légitime espoir sur ce canal pour pouvoir les mettre en culture, se sont ruinées complètement, car elles se sont trompées en comptant sur ce canal

Émet le vœu.

Que, pour les raisons exposées plus haut, l'Administration veuille bien faire procéder d'urgence au dragage du canal Thap-Muoi, dont l'utilité a été reconnue par le Service des Travaux publics, qui a même insisté auprès du gouvernement pour que ce dragage soit fait le plus tôt possible.

MINH.

Ce vœu et les suivants ont été remis trop tard pour être soumis à l'examen préalable de la Commission des affaires diverses.

M. LE PRÉSIDENT [Auguste Rimaud (Éts Dumarest)]. — Ce vœu n'a pu être soumis à l'examen préalable de votre commission parce qu'il est arrivé trop tard ; est-ce que le conseil se rallie à ce vœu demandant le dragage le plus tôt possible du canal de Thap-muoi ?

M. LE GOUVERNEUR. — Je crois qu'il y a un ordre de priorité à suivre.

M. MAYER. — Il fait partie du programme des dragages ; il y a un programme arrêté.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce sera à la Commission spéciale de rappeler ce vœu ; un de nos membres en fait partie et je crois que nous pouvons faire confiance à cette commission. Ce travail viendra en son temps.

M. LE GOUVERNEUR. — Comme le dit le vœu n^o 21, il n'y a plus personne dans cette région ; il s'agit certainement d'un de ces canaux qui, sur le tableau d'urgence, sont en queue.

Un vieux Cochinchinois, Valère Guéry, disparaît
(*La Dépêche d'Indochine*, 3 mai 1934)

Vers 1898, Valère Guéry eut son attention attirée vers les riches terres de l'Extrême-Ouest, celles de la province de Cantho, où Marquis était précisément administrateur. Il obtint une concession de six mille hectares à laquelle il adjoignit 2.000 hectares proches qui avaient été concédés à maître Duval, un avocat saïgonnais, et Colliard, un officier de marine.
